

DEPARTEMENT**AIN****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS****DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE CHANAY**

Conseillers

En exercice : 13

Ayant pris part à la

Délibération : 13

Séance du 15 octobre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le quinze octobre, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Madame Elisabeth, JEAMBENOIT, Maire.

Convocation : 03/10/2025

Présents : Bornard J. - Chapuis R. - Chivot D. - Jeambenoit E. - Jouhaud L. - Le Carff C. - Noel F. - Pin E. - Rigutto E. - Roux C.

Absents représentés : Picot S. représenté par Chapuis R.
Rebucini C. représenté par Noel F.
Tournillac C. représentée par Roux C.

Secrétaire de Séance : Pin Emilie

Délibération : 2025-044

Objet : Présentation des rapports annuels sur les Prix et les Qualités des Services Publics de l'assainissement non-collectif, de l'assainissement collectif et de l'eau potable émanant du service de la Régie des Eaux Terre Valserhône.

Madame le Maire informe les Elus que les Rapports annuels sur les Prix et les Qualités des Services publics de l'assainissement non collectif, de l'assainissement collectif et de l'eau potable émanant du service de la Régie des Eaux Terre Valserhône pour l'année 2024 ont été présentés en séance de conseil communautaire le 3 juillet 2025.

Après examen de ces rapports par l'intercommunalité, Madame le Maire précise aux Elus que les communes rattachées à la Communauté de Communes Terre Valserhône sont chargées de présenter ces rapports à leurs conseils municipaux.

Il est précisé que ces rapports ont pour objectif de retracer un ensemble très complet d'informations engendrées par ces services (territoire desservi, volume consommé, tarification, qualité, ...).

**Après avoir pris connaissance des rapports transmis par l'intercommunalité,
le Conseil Municipal,**

- **PREND** acte des rapports annuels sur les Prix et les Qualités des Services publics de l'assainissement non collectif, de l'assainissement collectif et de l'eau potable de la Communauté de Communes Terre Valserhône pour l'année 2024,
- **AUTORISE** Madame le Maire à adresser la présente délibération au Président de l'intercommunalité.

ADOPTÉ :
à l'unanimité des membres
présents et représentés

Ainsi fait et délibéré
Les jours mois et ans que dessus,

Le Maire,
Elisabeth JEAMBENOIT



Le secrétaire de séance,
Emilie PIN

➤ Délibération publiée sur le site internet de la commune le 17 octobre 2025.